



**Demande de présentation des pouvoirs
pour la 107^e session du Conseil
(Londres, 26 – 30 septembre 2011)**

1. Le Directeur exécutif par intérim présente ses compliments et a l'honneur de rappeler aux Membres que, conformément à la règle 3 du Règlement de l'Organisation, ils sont tenus de lui faire connaître, par écrit, les noms de son représentant, de ses suppléants et de ses conseillers. Étant donné la nécessité de mettre la dernière main aux dispositions pour la 107^e session du Conseil international du Café et les autres réunions de l'OIC qui auront lieu du 26 au 30 septembre 2011, les Membres sont priés d'envoyer leurs pouvoirs avec les coordonnées des participants désignés au Directeur exécutif par intérim avant le **8 septembre 2011. Les Membres sont invités à noter que, dans la mesure où le processus de nomination du nouveau directeur exécutif pendant la 107^e session du Conseil pourra nécessiter un scrutin, il est important de veiller à ce que toutes les délégations soient munies de leurs pouvoirs dès le début des réunions.**

2. Il est également rappelé que, conformément au paragraphe 2) de l'Article 13 de l'Accord de 2007, lorsqu'il est dans l'incapacité d'assister aux réunions, tout Membre exportateur peut autoriser par écrit tout autre Membre exportateur et tout Membre importateur peut autoriser par écrit tout autre Membre importateur à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à une ou plusieurs séances du Conseil. Pour des raisons d'organisation, le Directeur exécutif par intérim invite les Membres à envoyer les autorisations écrites avant le début des réunions.

3. Les pouvoirs doivent être délivrés par écrit par les autorités compétentes désignées par chaque Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné,

soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu). Les pouvoirs peuvent être transmis à l'Organisation par télécopie ; toutefois, les Membres sont priés de communiquer les originaux des pouvoirs après la session aux fins d'enregistrement.

4. Le Secrétariat examinera les pouvoirs des délégations et fera rapport au Conseil le 30 septembre 2011. Les Membres trouveront un modèle de pouvoirs à l'annexe I, à titre d'information. Ils trouveront en outre à l'annexe II un modèle de lettre autorisant un Membre à représenter un autre Membre n'assistant pas aux réunions.

MODÈLE

POUVOIRS À ÉMETTRE SUR UN PAPIER À EN-TÊTE

[Date]

M. José Sette
Directeur exécutif par intérim
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

107^e session du Conseil international du Café (26 au 30 septembre 2011)

Cher Monsieur Sette,

J'ai l'honneur de vous informer que (pays) sera représenté à la 107^e session du Conseil international du Café et aux autres réunions de l'OIC qui auront lieu du 26 au 30 septembre 2011 par le(s) délégué(s) ci-après :

[Nom] Représentant
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Suppléant(s)
[Fonctions]
[Organisation]

[Nom] Conseiller(s)
[Fonctions]
[Organisation]

Veuillez agréer, Monsieur de Directeur exécutif par intérim, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*
[Nom]
[Fonctions]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre (par exemple, le ministère approprié ou une instance gouvernementale du pays Membre, ou par un représentant de la mission diplomatique du Membre concerné, soit dans le pays où siège l'Organisation, soit dans le pays où la session a lieu).*

**AUTORISATION À REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS D'UN MEMBRE
ET À EXERCER SES DROITS DE VOTE**

[Date]

Mr José Sette
Directeur exécutif par intérim.
Organisation internationale du Café
22 Berners Street
Londres W1T 3DD

107^e session du Conseil international du Café (26 au 30 septembre 2011)

Cher Monsieur Sette,

J'ai l'honneur de vous informer que mon Gouvernement autorise [nom du pays Membre] à représenter ses intérêts et à exercer ses droits de vote à la 107^e session du Conseil international du Café, qui se tiendra du 26 au 30 septembre 2011.

Veillez agréer, Monsieur de Directeur exécutif par intérim, les assurances de ma haute considération.

[Signature]*

[Nom]

[Titre]

[Pays Membre]

** Doit être signé par les autorités compétentes du pays Membre.*